



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Exercice 2022

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I – GOUVERNANCE

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil d'administration a reconduit la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général.

II – LES DIRIGEANTS

- Le Président du Conseil d'administration, Monsieur Pierre VERICEL a été désigné par délibération du Conseil d'administration du 28 septembre 2021 pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de Monsieur Paul CELLE.
- La Vice-Présidente du Conseil d'administration, Madame Séverine REYNAUD a été renouvelée par délibération du Conseil d'administration du 28 septembre 2021 pour la durée de son mandat d'administratrice.
- Le Conseil d'administration du 28 septembre 2021 a reconduit Madame Anne ZORNINGER dans ses fonctions de Mandataire sociale pour la Direction Générale de NOVIM, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2021.

III – LES ADMINISTRATEURS

Les changements intervenus au cours de l'exercice 2022 sont les suivants :

- Madame Patricia CLAUZADE a été nommée par la CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS en tant que représentante légale de NOVIM, en remplacement de Mme Dounia GHOUBALI ;

Les autres représentants sont sans changement.

Le tableau ci-après récapitule la liste des administrateurs au 31 décembre 2022 :

Collectivités	Administrateurs	Nomination
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	Pierre VERICEL	Assemblée départementale du 15 juillet 2021
	Véronique CHAVEROT	
	Eric LARDON	
	Séverine REYNAUD	
	Fabienne PERRIN	
	Daniel FRECHET	
	Jordan DA SILVA	Commission permanente du 18 octobre 2021
	Jean-Yves BONNEFOY	

ROANNAIS AGGLOMERATION	Philippe PERRON	Assemblée communautaire du 26 juin 2018
ASSEMBLEE SPECIALE	Marc MONTEUX	Assemblée spéciale du 25 septembre 2020
	René VALORGE	
	Patrick METRAL	
CAISSE DES DEPOTS	Christian PASCAULT	Décision du 1 ^{er} octobre 2020
	Patricia CLAUZADE	Décision du 10 mars 2022
CAISSE D'EPARGNE	Hervé DURAND	AGO du 29/06/2016 pour 6 ans
BPI France (démission au 12/12/2022)	Laurent BOUQUEREL	AGO SEDL du 26/06/2018 pour 6 ans
EPORA	David DAGUILLON	Délégation de signature du 14 décembre 2020
SERL	Claire BROSSAUD	CA du 14/09/2020

IV – LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale du 25 septembre 2020 a désigné :

- La SARL LAURENCE CROPPI, représentée par Madame Laurence RABOISSON-CROPPI commissaire aux comptes Titulaire ;
- Le CABINET SAUNIER, représenté par Monsieur Eric FAUCON, Commissaire aux comptes Suppléant ;

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale tenue prévisionnellement en 2026 statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

V – LA LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous avons l'obligation de donner la liste des mandats ou fonctions, salariés ou non, exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

A ce titre, nous avons demandé ces informations auprès de chaque mandataire social.

VI - CONVENTIONS REGLEMENTEES

◆ **Sur l'exercice 2022 :**

- Reconduction des marchés pour les prestations externes

Ces contrats ont été mis en place à la suite d'une consultation lancée par le groupement de commandes NOVIM – CAP METROPOLE pour les années 2020 et 2021.

Le Conseil d'administration du 28 septembre 2021 a reconduit les marchés pour les prestations support pour 12 mois (1er janvier 2022 – 31 décembre 2022) dans les mêmes conditions conformément aux dispositions du contrat initial :

- à la SCET pour les lots contrat d'assistance générale, conseils d'experts et assistance juridique,
- à SEMAPHORES/PROGISEM pour les prestations de gestion et informatiques.

Le marché Assurances a été reconduit à la SCET (mandataire du groupement) pour 12 mois (1er janvier 2022 au 31 décembre 2022) dans les mêmes conditions conformément aux dispositions du contrat initial pour les prestations :

- Assurances Responsabilité Civile Exploitation & Professionnelle : ALLIANZ IARD
- Assurance Protection Juridique : COVEA PROTECTION JURIDIQUE
- Assurances RC des dirigeants : AIG EUROPE LIMITED

Toutefois, suite au courrier du Président de la SCET en date du 28 octobre 2020 informant NOVIM de la résiliation unilatérale des contrats 106 051 650 et 106 051 651 MULTIRISQUES IMMEUBLES par MMA IARD au 31 décembre 2020, ceux-ci ne font pas partie du renouvellement des prestataires évoqué ci-dessus.

- Signature d'une convention de répartition et de versement de la subvention FONDS FRICHES pour l'opération de réhabilitation du bâtiment GEGE entre LOIRE HABITAT et NOVIM, validée par le Conseil d'Administration du 3 mars 2022.
- Signature d'un avenant à la convention opérationnelle d'EPORA pour la ZAC COTE GRANGER à Lorette validé par le Conseil d'administration du 3 mars 2022.
- Mise en place d'une avance en compte courant d'associés au profit de la société IM BY AP à hauteur de 200 K€.
- Signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la revitalisation du site « Gégé » à Montbrison entre LOIRE HABITAT et NOVIM, validée par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2022.
- Signature de l'avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la revitalisation du site « Gégé » à Montbrison entre LOIRE HABITAT et NOVIM, validée par le Conseil d'Administration du 14 octobre 2022.

- Signature d'une convention d'avance en compte courant d'associé entre NOVIM et le DEPARTEMENT DE LA LOIRE, validée par le Conseil d'administration du 19 décembre 2022.
- Signature d'une reconduction de la convention réglementée de partenariat bancaire entre LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et NOVIM, en date du 8 décembre 2022 validée par le Conseil d'administration du 19 décembre 2022.